

CID 97/98
25.02.98

1997-278

MEMOIRE DE GÉOPOLITIQUE

ARMÉE SUISSE
LCL BAUMANN
GR A4



***La Suisse dans le con-
texte géopolitique actuel
de l'Europe:
vers une neutralité
autonome mais active***

1.1. Le siècle rattrape la Suisse

Le courant de l'histoire qui a épargné à la Suisse deux guerres mondiales la rattrape à grands pas. Tous les problèmes si longtemps observés chez nos voisins commencent à peser sur sa vie quotidienne. Un taux de chômage de 4 à 5%, des paysans en grève, l'internationalisation de l'économie et l'émergence des interdépendances internationales nous rappellent que la Suisse fait partie de l'Europe et qu'elle n'est plus le havre de paix et de prospérité d'antan.

Au niveau étatique, la Suisse est parmi les pays les moins solidaires de l'Occident. Vu sous cet angle, les réactions parfois très violentes de l'étranger ne devraient pas nous étonner. Surtout dans le contexte actuel de la campagne médiatique au sujet de la politique suisse pendant et immédiatement après la deuxième Guerre mondiale.

Dans ce monde de changements rapides et d'un avenir incertain, la Suisse doit imaginer de nouvelles perspectives politiques et redéfinir son rôle dans la communauté internationale.

1.2. Quelles perspectives pour la neutralité suisse?

Les Suisses donnent et se donnent une impression de peuple pragmatique et sobre. En réalité ils sont attachés à plusieurs idées de qualité mythique, même magique: Démocratie, fédéralisme, souveraineté, neutralité. Mais c'est la notion de souveraineté qui est au centre du discours. Et on y trouve tout l'éventail des interprétations. Les défenseurs d'une Suisse isolationniste se disputent avec les partisans d'une Suisse ouverte et coopérative. Pour le moment "les isolationnistes" ont remporté les votations pour l'adhésion à l'EEE (en 1992 lors de votations il y avait possibilité d'adhérer à l'EEE et à l'UE) et le bataillon de casques bleus, souvent avec une argumentation peu rationnelle qui mélangeait idées mythiques et arguments "peur de l'étranger".

Le succès de la politique extérieure suisse consistait depuis 150 ans dans le fait que son concept de la neutralité était utile pour les puissances en Europe. Or cette présupposition centrale n'existe plus depuis la deuxième Guerre mondiale et ceci explique la crise de la politique extérieure et de neutralité de la Suisse.

L'Europe se fait avec ou sans la Suisse. Les difficultés des entreprises suisses sont un témoignage des problèmes de la non-intégration (droits d'atterrissage pour SWISSAIR, couloir de 40 tonnes à travers la Suisse, libre passage des personnes et de la marchandise, etc.). Sur le plan économique une intégration se fera par la force des choses. La mondialisation ne s'arrête pas à la frontière suisse et beaucoup de grandes entreprises suisses ont déjà intégré le phénomène de la mondialisation (NESTLE, les grandes banques, NOVARTIS, etc.)

Dans le domaine de la politique de sécurité, la réponse n'est pas aussi nette. Il est certain que les états neutres en Europe ont perdu de leur importance et que leur rôle traditionnel a souvent été pris par les membres des alliances (préparation accord PLO-Israël 1993 à Oslo, première rencontre Clinton - Jelzin à Vancouver) . Mais il subsiste le fait que le nombre de conflits depuis la chute du mur de Berlin a augmenté et que la médiation d'un état neutre qui est crédible dans sa neutralité pourrait être bienvenue.

Dans une Europe qui essaie de transformer son histoire et sa culture commune en concept politique et économique, la Suisse est obligée de redéfinir sa position et ne pourra pas rester à l'écart du mouvement européen. Par contre la Suisse a l'expérience et le savoir faire pour offrir ses services à la communauté internatio-

nale. Elle figure parmi les "Top ten" économiques de l'Europe mais seulement à la 31^{EME} place sur 48 par rapport à la superficie et à la 23^{EME} par rapport à la population; il n' y a donc pas à faire un complexe d'infériorité. Il ne faudra par contre pas s'attendre à une intégration rapide et complète, car la Suisse reste attachée à son indépendance et craint de perdre son identité nationale. L'accord du peuple suisse et le respect des traditions sont indispensables pour la réussite du processus d'intégration.

Le présent mémoire montrera dans une première partie l'évolution historique de la neutralité à travers la position géographique de la Suisse, le nouveau contexte géostratégique et l'évolution de l'idée de la neutralité. Ensuite on montrera en examinant les bases légales et des sondages sur l'opinion du peuple que la neutralité fait partie de l'identité nationale suisse.

La dernière partie enfin permettra d'esquisser à travers deux discours du Conseiller fédéral et Chef du Département Militaire, A.Ogi, les perspectives de la politique extérieure et de neutralité ainsi que le rôle que pourrait jouer la Suisse en Europe.

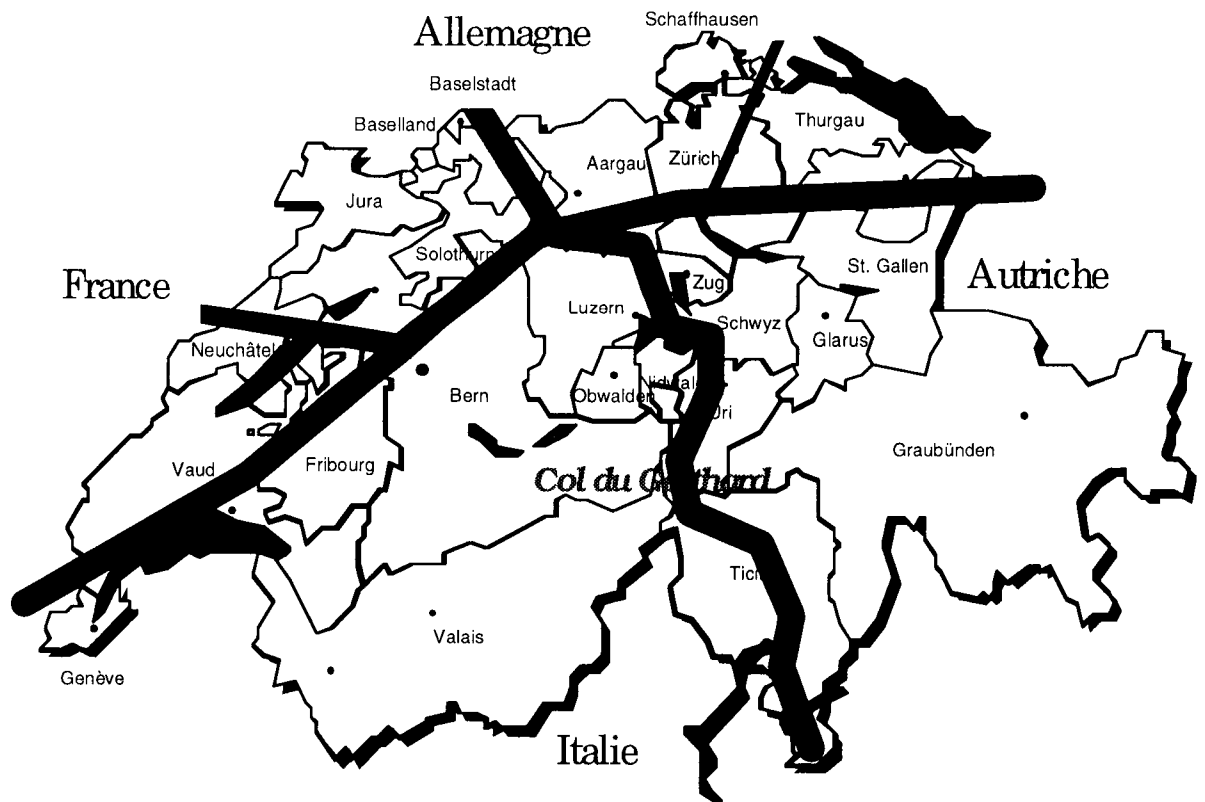
2. De la stratégie de dissuasion vers une ouverture sur l'Europe

2.1. L'évolution de la neutralité et le contexte géographique

La neutralité suisse a été un long processus historique qui a débuté avec la perte de la bataille de Marignan (1515) et qui a continué par le renoncement à une politique de grande puissance. Pendant la période jusqu'au congrès de Vienne, la Suisse a subi plusieurs campagnes sur son territoire (guerre de trente ans, guerres napoléoniennes) et a toujours eu plusieurs régiments au service des grandes puissances européennes, mais elle n'a plus essayé de jouer un rôle dans le concert des grandes puissances. Le statut d'état neutre a été accordé à la Suisse pendant le congrès de Vienne et était arrêté dans le protocole de Paris du Congrès de Vienne (1815/1816). Depuis ce moment, la neutralité fait partie son histoire. A cause de sa situation centrale en Europe la Suisse a en effet toujours suscité un intérêt particulier de la part des grandes puissances.

2.1.1. La position géostratégique de la Suisse

La Suisse est et a toujours été un pays de passage Nord-Sud et Est-Ouest. *Axes stratégiques Nord - Sud (avec le col du Gotthard) et Est-Ouest*



La position charnière au centre de l'Europe l'a mise dans une situation particulière face aux grandes puissances. L'ouverture du col du Gotthard au Moyen Âge, puis du tunnel ferroviaire au début du 19e siècle l'ont imposée dans toutes les réflexions stratégiques, notamment des états-majors allemands et italiens.

Le terrain de la Suisse neutre était une possibilité de contournement idéale pour chaque armée en guerre. En conséquence des plans d'occupation préventive ou d'attaque de contournement ont existé pendant les deux Guerres mondiales de la part de tous les belligérants. La Suisse a pourtant réussi à les en dissuader par une armée de défense très forte et par une politique de négociations et de compromis. Elle a toujours signalé clairement qu'elle ne laisserait jamais intact les axes principaux et les centres de production en cas d'attaque. La stratégie du Réduit (= concentration de la défense sur le massif alpin), adoptée pendant la deuxième Guerre mondiale après la victoire allemande sur la France, y a certainement contribué. La situation d'encercllement était très difficile et a peut-être amené le gouvernement de l'époque à des concessions regrettables face au régime nazi. Mais les limites entre la volonté de sauvegarder la patrie et la collaboration étaient très étroites et pas toujours clairement perceptibles.

Les changements politiques de 1989/90 ont modifié l'importance géostratégique de la Suisse. Les passages N-S ont ainsi gagné en importance tout

comme ceux des Alpes françaises et autrichiennes. La quantité des biens qui transite dès lors du nord au sud et vice-versa a augmenté de manière exponentielle et a ainsi plutôt renforcé l'importance de ces passages.

2.1.2. Le changement du contexte géopolitique

Depuis la chute du mur de Berlin tous les états neutres ont des problèmes de légitimité. Particulièrement ceux qui avaient une armée très forte pour défendre leur territoire national. "Neutre contre qui, défendre le territoire contre quel agresseur?" sont les questions auxquelles les politiques doivent répondre.

Les politiques suisses sont conscients du problème et un changement d'attitude avec une redéfinition de la neutralité est en cours. La Suisse s'engage dans les limites de sa législation constitutionnelle dans les missions et les organisations internationales (Sahara occidental, Namibie, engagement de béret bleus et jaunes* dans le cadre de l'IFOR et de la SFOR pour les opérations en ex-Yougoslavie, présidence de l'OSCE en 1996, adhésion au partenariat pour la paix en 1997). A côté de cette approche plutôt pragmatique, il faut maintenant faire évoluer la législation et l'attitude de la population suisse.

* béret bleu=observateurs ONU

 béret jaune=contingent de militaires suisse non-armé engagé dans IFOR en ex-Yougoslavie

2.1.3. L'évolution de la neutralité suisse

La neutralité n'est pas une situation immuable mais soumise comme l'état à une évolution. La neutralité le centre idéal de l'identité du peuple suisse, mais a été le produit de calculs politiques dictés par la réalité du moment. Elle était jusqu'à la deuxième Guerre mondiale dans l'intérêt et de la Suisse et des grandes puissances. Elle était un facteur essentiel de l'architecture de sécurité européenne qui avait comme objectif principal de contrôler l'antagonisme franco-allemand classique. Cet élément de base de la stabilité est resté pratiquement inchangé jusqu'à la deuxième Guerre mondiale. Il y avait convergence des intérêts nationaux suisses et de l'intérêt international pour une Suisse neutre. Un état neutre sans ambitions de politique de puissance qui contrôlait des terrains stratégiques au centre de l'Europe (plateau suisse et les passages à travers les Alpes) était un facteur de stabilité pour la communauté internationale.

Entre 1816 et 1938 la Suisse pouvait ainsi développer une politique humanitaire et de bons offices (Croix Rouge, construction du tunnel du Gotthard, internement de l'armée Bourbaki, Société Des Nations, missions humanitaires, médiateur, etc.) tout en conservant son statut d'état neutre.

La neutralité avait une triple fonction comme facteur de cohérence à l'intérieur, comme instrument de la politique extérieure suisse et comme instrument européen de la stabilité internationale.

Après la deuxième Guerre mondiale, la neutralité suisse a perdu sa place dans l'architecture de sécurité européenne - une Suisse neutre n'était plus utile.

Deux facteurs ont déterminé cette évolution. L'antagonisme franco-allemand avait été remplacé par un processus d'unification européenne et l'idée d'une guerre juste qui mobilisant la communauté internationale contre

l'agresseur émergeait et oppose par conséquent la neutralité suisse à la solidarité de la communauté internationale.

La communauté internationale aimerait alors voir une Suisse qui s'engage activement et solidairement contre les agresseurs, une Suisse qui s'adapte au nouveau contexte géopolitique et qui s'intègre au mouvement européen.

2.2. Le peuple et la constitution

Un changement de l'attitude suisse sur le plan international doit tenir compte de deux facteurs: Des bases légales de la constitution et de la volonté du peuple suisse qui a refusé à plusieurs reprises un engagement ou une intégration dans des organisations internationales (refus de la création d'un bataillon de casques bleus, refus de l'adhésion à l'EEE). Un peuple ne peut pas abandonner sans réticences 150 ans d'histoire et de traditions pour entrer dans une nouvelle période. Un processus de réflexion et d'évolution est actuellement en cours dans les bases légales de la constitution et dans l'opinion publique.

2.2.1. Les bases légales

"L'indépendance de la patrie contre l'étranger" est le premier but de la Confédération selon l'article 2 de la Constitution fédérale.

D'après le "Rapport 90 sur la politique de sécurité de la Suisse" du 30 octobre 1990, "la paix dans la liberté et l'indépendance" constitue le premier des cinq objectifs de la politique de sécurité. Il y est notamment précisé:

"L'indépendance absolue est inatteignable, mais chaque Etat, en sa qualité de membre souverain de la communauté internationale, cherche à préserver le plus d'autonomie possible dans un réseau toujours plus complexe de dépendances. Volonté d'indépendance et volonté de collaborer au niveau international ne sont pas incompatibles."

Dans son "Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90" du 29 novembre 1993, le Conseil fédéral souligne: "L'indépendance, c'est-à-dire l'autodétermination à son degré maximal, exige en cette fin du XXe siècle une étroite collaboration avec les autres Etats et une large participation au sein des organisations internationales et supranationales.

Cette indépendance ne se préserve plus en se tenant à l'écart du contexte international. Notre volonté de coopérer et de participer aux processus de décision est fondée sur le fait que les décisions prises hors de nos frontières sont de plus en plus fréquentes et exercent une influence grandissante sur notre propre champ d'action. Coopération et codécision sont dès lors indispensables à la défense des intérêts de la Suisse. Elles sont la clé de la politique extérieure, l'expression de la dignité et de la souveraineté nationale".

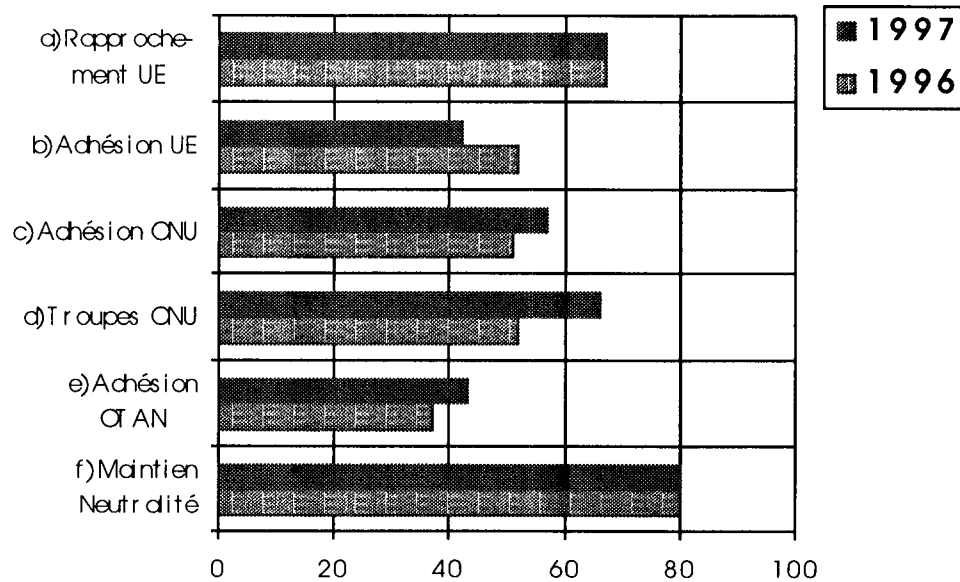
Les trois textes cités mettent en évidence la question du fond: quelles sont les limites de l'indépendance ?

Le Rapport 90 met en évidence ces limites de l'indépendance sur le plan international en soulignant ce qui a toujours été la ligne de conduite helvétique, à savoir que l'indépendance n'exclut nullement la collaboration internationale (les innombrables traités signés et ratifiés par notre pays l'attestant parfaitement). L'évocation de l'art. 2 de la Constitution rappelle que l'indépendance face à l'étranger, but de la politique étrangère, est indissociable du reste de l'art. 2 - sur lequel nous reviendrons - à savoir la politique intérieure. Politique étrangère et politique intérieure se limitent réciproque-

ment. Quant à la citation du Rapport sur la politique extérieure elle souligne les limites de la crédibilité des autorités en matière d'indépendance. L'interdépendance, limite de l'indépendance dans les relations internationales. Il convient de définir succinctement les deux termes d'interdépendance et d'indépendance afin d'éviter tout malentendu. L'interdépendance est la situation de fait dans laquelle se trouvent des états concernés par des événements qu'ils ne peuvent maîtriser seuls. Les problèmes liés à l'environnement, aux migrations de populations, aux techniques de communication, à la globalisation des échanges et des informations, à la grande criminalité etc. ne peuvent être résolus que si les états collaborent entre eux. Cette collaboration exige la recherche de terrains d'entente et de solutions communes qui feront en principe l'objet de traités bi- ou multilatéraux selon le cas. L'indépendance est une notion politique. C'est la volonté et la capacité d'un Etat de décider librement de son organisation interne, de ses relations avec les autres États et de la manière de résoudre avec ces derniers les problèmes engendrés par l'interdépendance croissante entre les États. Ces définitions admises montrent que celle-ci est tout à fait consciente des nouvelles interdépendances et aussi des limites de l'indépendance. Son engagement dans de multiples organisations internationales montre qu'elle a toujours assumé sa part de responsabilité dans la communauté internationale. Une intégration plus poussée n'est pourtant pas possible sans un large consensus politique et sans l'accord du peuple, accord étudié ci-après.

2.2.2. La volonté du peuple à travers des sondages récents.

Disponibilité de la population suisse pour la coopération internationale et l'importance de la neutralité (en % sur 1000 personnes)



a-e)

La disponibilité pour la coopération internationale en 1996 et 1997:

Par rapport à l'année précédente, la volonté de rapprochement, avec l'UE (67%) stagne alors que la disponibilité pour l'adhésion à l'UE, quant à elle, a considérablement diminué (42%, -10%).

Le nombre des personnes en faveur d'une adhésion à l'ONU (57%, +6%) et de troupes suisses onusiennes n'a jamais été aussi élevé qu'en 1997 (66%, +14%).

L'OTAN peut aussi enregistrer une augmentation considérable de sympathisants: 43% sont partisans d'un rapprochement, soit 6% de plus que l'année précédente, mais seulement un peu moins d'un quart approuverait une adhésion de la Suisse à l'alliance.

L'interprétation de a-e nous montre qu'en 1997 la disponibilité pour une coopération autonome au niveau de la politique de sécurité dépasse clairement la volonté d'une intégration politique européenne.

f)

L'importance de la neutralité et ses interprétations:

La neutralité en tant que principe de la politique étrangère suisse et de la politique de sécurité recueille, de manière inchangée, un taux élevé en sa faveur (depuis 1991 en moyenne 80%). Aux yeux du Suisse moyen, la neutralité en tant que principe a, sur le long terme, soit de 1983 à 1997, peu perdu de son attrait. Elle jouit d'une haute estime en ce qui concerne toutes ses fonctions. Pour la majorité, elle est une attitude à caractère global.

Seule une minorité perçoit ses inconvénients possibles. Cependant elle est interprétée en 1997 de manière plus «souple» par des majorités croissantes que lors des sondages précédents. Aussi en 1997, les facteurs "tradition" et "identification" jouent, dans la perception de la neutralité, un rôle plus important que les réflexions d'utilité internationale. La neutralité suisse est encore considérée par la majorité de la population comme un critère constitutif de

l'état qu'il convient de maintenir même si sa fonction peut paraître se dévaloriser à la suite de l'évolution du contexte international. D'autre part, entre 1993 et 1997, l'opinion quant à une neutralité n'excluant pas, en matière de politique de sécurité, une étroite collaboration avec l'OTAN, en particulier, a gagné du terrain ce qui a permis la signature de l'accord peu connu entre la Suisse et l'OTAN dans le cadre du «Partenariat pour la paix» (PPP).

Il est plus facile en 1997, qu'il y a quelques années d'imaginer des soldats suisses engagés à l'étranger dans le cadre de missions de maintien de la paix. L'opinion publique est nettement moins divisée à ce sujet qu'autrefois. Elle s'est vraisemblablement habituée aux petits contingents de soldats suisses à l'étranger. L'image médiatique des bérets bleus en Namibie, au Sahara occidental ou des bérets jaunes à Sarajevo et le fait que ces engagements fructueux, se soient déroulés jusqu'à présent sans problèmes, ont contribué à leur succès. L'idée même que des hommes et femmes soldats soient engagés à l'extérieur de nos frontières est devenue une option consensuelle, malgré le refus de la création d'un bataillon de casques bleus en 1994. La majorité de la population n'y voit pas de violation de la neutralité suisse.

La marge de manoeuvre en matière de politique de sécurité s'est ainsi élargie en vue d'une collaboration avec l'ONU et l'OTAN dans le cadre des missions de maintien de la paix.

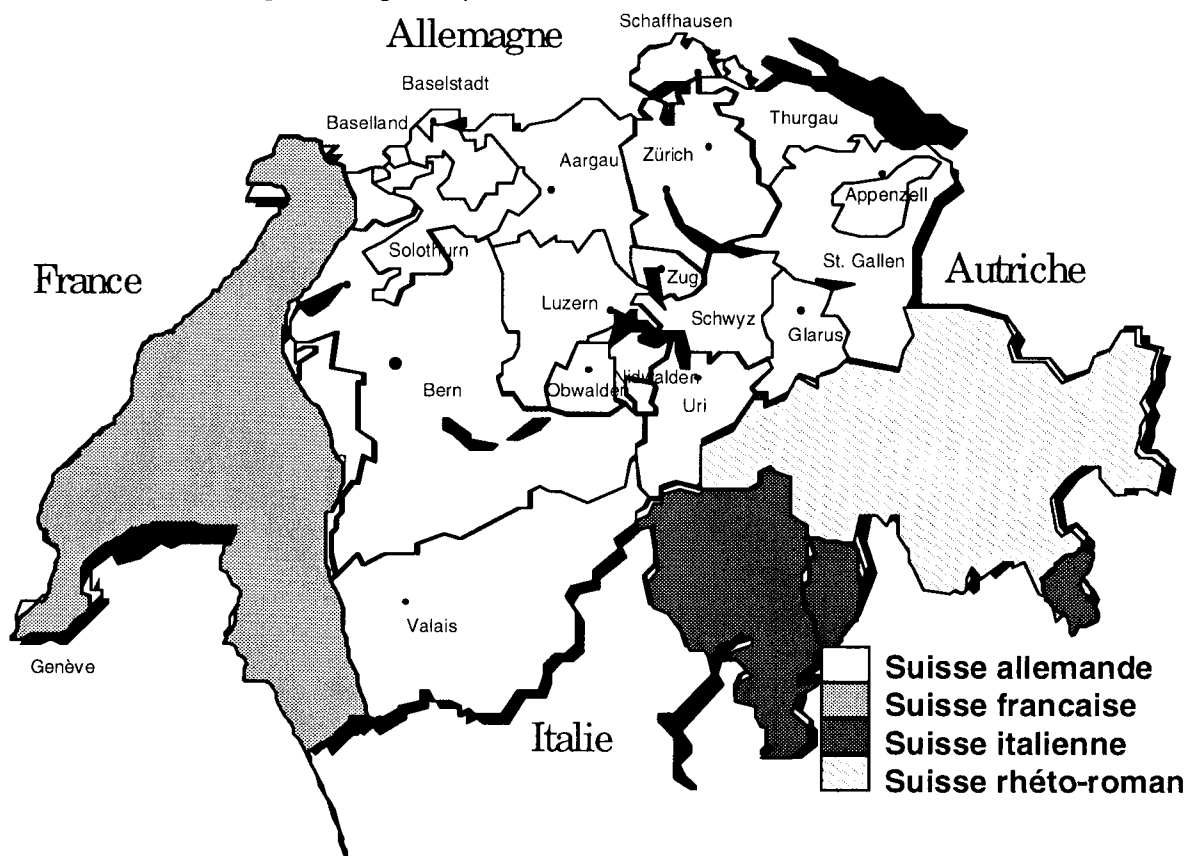
Ces sondages montrent donc que la population suisse est consciente de l'enjeu, accepte une certaine ouverture mais tient fortement à la neutralité.

2.2.3. L'identité nationale

La Suisse est un pays avec 4 langues nationales (allemand 63,7%, français 19,2%, italien 8,9%, rhéto-roman 0,6%, autres langues 8,9%) 26 cantons et 7 millions d'habitants dont 19,3 % étrangers. Cette structure multilingue et fédéraliste nécessite un consensus national qui n'est pas toujours facile à obtenir. Il est naturel que les régions recherchent leurs attaches culturelles non seulement en Suisse, mais aussi dans les centres culturels de leur langue respective (Allemagne/Autriche, France et Italie).

Les deux modèles de l'Europe, celui des régions et le modèle centraliste, menacent selon l'opinion du suisse moyen la cohésion nationale d'où leur rejet.

Répartition des régions linguistiques en Suisse



2.3. Quelle issue au dilemme

L'Europe se fera avec ou sans la Suisse, mais celle-ci peut y jouer un rôle tout en respectant la volonté de son peuple et les leçons de son passé.

2.3.1. Les perspectives

Le problème des nouvelles structures de sécurité en Europe, qui nécessitent une plus grande ouverture, est bien perçu: des exercices militaires avec l'Allemagne et la France ont été joués en 1996 et 1997. Dans ce contexte le Conseiller fédéral et Chef du Département Militaire, A.Ogi a parlé à deux reprises devant des sociétés d'officiers des défis auxquels il faudra donner des réponses dans l'avenir:

"Nous devons nous repositionner dans la communauté internationale. Le changement stratégique de 1989 a bouleversé l'Europe. Le mouvement ne s'est pas arrêté à la frontière suisse, nous faisons partie de l'Europe. La nouvelle situation demande chaque jour des décisions, des décisions dont les conséquences et la rapidité sont en rupture avec nos habitudes.

Pour la politique de l'économie cela signifie qu'il faut être présent sur les nouveaux marchés et de ne pas être éliminé des marchés habituels.

Pour la politique de sécurité cela signifie qu'il s'agit de trouver une voie qui garantit une sécurité maximale à un prix raisonnable tout en conservant un maximum de notre autonomie.

Il faudra réfléchir sans préjugés sur notre instrument de défense qui nous a aidé à sauvegarder l'indépendance dans le passé. Quatre domaines d'action peuvent ainsi être soumis à la réflexion. Ils sont détaillés ci-

dessous.

1) Quel devrait être le type d'engagement de la Suisse dans la politique de sécurité à l'étranger?

Le proverbe "Les absents ont toujours tort" n'est pas une vérité absolue, mais il reste néanmoins le fait que la participation, la présence et l'engagement permettent de ménager ses intérêts. La politique extérieure et de sécurité ne peut pas s'arrêter à la frontière. Elle doit:

- aider à éviter les conflits,
- permettre de faire cesser des conflits armés avec des moyens pacifiques,
- permettre de maîtriser des conflits armés pour éviter leur propagation
- et ainsi éviter la fondation de groupes qui essaient de modifier la carte politique par la violence.

Un engagement dans ces domaines évitera à mettre en oeuvre la défense du territoire, diminuera l'afflux des réfugiés et limitera la criminalité, le terrorisme ou d'autres formes de violence. La Suisse s'est rendu compte ces derniers temps que la distance géographique n'est plus un facteur de protection et que la communauté internationale attend d'elle une certaine solidarité. Mais cette participation à la solidarité internationale, nous voulons la réaliser dans une collaboration souple et non pas dans l'intégration à un pacte ou une union.

2) Pourquoi collaborer avec l'étranger dans le domaine de la politique de sécurité?

Il s'agit d'abord de faciliter les démarches aux états qui veulent rétablir la paix et le droit et non pas de les en empêcher, comme lors de l'interdiction des survols de la Suisse pendant la guerre du golfe. Depuis ces événements l'attitude de la Suisse a bien changé, elle participe dans la mesure du possible à l'action internationale pour la paix et la population suisse accepte ce changement d'attitude.

3) Quelles sont les critères à respecter par la Suisse dans ce domaine?

La Suisse participe à toutes les organisations internationales dont l'engagement est compatible avec la législation sur la neutralité. A l'avenir elle devra renforcer son engagement dans les opérations de maintien de paix en appliquant quatre critères d'appréciation:

- la signification de l'opération pour la Suisse,
- les chances de succès de l'opération,
- les risques de sécurité et
- l'attitude des états proches.

Pour réaliser ceci, nous devons pouvoir réagir plus rapidement à des demandes d'aide - actuellement nous mettons, faute de personnel préparé et rapidement disponible, trois mois pour répondre à une demande.

4) Comment mettre ces activités en relation avec notre neutralité?

La fin de la guerre froide et les progrès de la technologie rendent de plus en plus difficiles à justifier et à maintenir une capacité de défense intégrale et autonome du pays. L'achat d'un système de défense anti-missiles par exemple ne serait plus possible pour la Suisse seule. Néanmoins il existe de très bonnes raisons pour conserver la neutralité à condition qu'elle soit crédible. Elle nous impose le non-engagement dans des conflits entre états, mais elle ne nous limite pas dans les engagements de maintien de la paix et humanitaires. Elle permet la collaboration militaire dans la formation des cadres. La neutralité n'est donc pas un facteur limitant, mais nous laisse beaucoup de flexibilité, une flexibilité qu'il faut utiliser pour définir la straté-

gie du pays face à l'Europe.

2.3.2. Trois variantes de stratégies pour le pays

Analysé sous un aspect très théorique la Suisse dispos de trois variantes pour la définition de sa nouvelle politique face à l'Europe

- **Une autonomie** traditionnelle qui donnerait une grande liberté de manoeuvre, respectant ses traditions mais plongerait la Suisse dans l'isolement.

- **L'ouverture partielle** dans le domaine de la politique de sécurité qui tout en conservant une neutralité différentielle, rechercherait des coopérations avec les organisations européennes et internationales. Cette ouverture provoquerait probablement des tensions internes et demanderait un nouveau consensus national.

- **Une stratégie d'intégration** avec l'entrée dans les organisations européennes et l'OTAN présenterait un risque élevé de tensions internes en cas d'échec de l'Union Européenne.

L'évolution actuelle exige une adhésion de la Suisse aux institutions politiques et militaires de l'Europe, mais le respect de l'histoire, des traditions et de la volonté du peuple ne permettent que le choix d'une stratégie d'ouverture qui visant la collaboration avec ses institutions. Il s'agira dans les années à venir de définir les axes d'approche et les possibilités de réalisation d'une telle collaboration.

3. Conclusions

La neutralité resté d'actualité malgré les bouleversements stratégiques et la critique politique à condition qu'elle soit souple et guidée par une politique réaliste. Elle n'est pas contraignante pour la Suisse et lui ouvre diverses possibilités. Cependant la neutralité doit être actualisée, expliquée au public suisse et international pour lui redonner une image positive. Sans négliger une pointe d'idéalisme, nécessaire à l'humanisation des calculs politiques trop rationnels. La neutralité durable et permanente n'est pas une assurance de sécurité, mais dépend des réactions des autres états, particulièrement des puissances et des voisins. La Suisse doit retrouver un nouveau rôle dans la communauté internationale. Elle peut offrir des services qui répondent aux contraintes du monde actuel tout en respectant la volonté du peuple. Les exemples d'autres états ne manquent pas: La position du Luxembourg dans l'Union Européenne, le rôle de la Norvège dans le conflit du Proche Orient.

La Suisse doit définir une nouvelle orientation de sa politique extérieure vers une politique d'utilité internationale qui est de tradition - c'est l'atout de la neutralité suisse depuis 1816. Mais les instruments pour atteindre ces nouveaux objectifs sont à adapter, la neutralité passive n'étant plus possible aujourd'hui.

L'essence du succès de la politique extérieure du petit Etat est de se rendre utile pour la communauté internationale. Ceci lui permet de sauvegarder son indépendance et lui donne la possibilité de faire valoir ses intérêts nationaux.

Littérature

Edgar Bonjour: Geschichte der schweizerischen Neutralität. Basel/Stuttgart 1978.

Karl W. Haltiner / Luca Bertossa / Kurt R. Spillmann: Sicherheit '97. Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik und Konfliktforschung, No. 42, Zürich 1997.

Indépendance: Quelles limites? Séminaire de l'Office central de la défense (OCD). Berne, 13 février 1996.

Aktuelle Fragen der Armee und der Sicherheitspolitik.

Referat von Bundesrat Adolf Ogi, Vorsteher des Eidgenössischen Militärdepartements. Delegiertenversammlung der Schweizerischen Offiziersgesellschaft. Winterthur, 14. Juni 1997.

Der Platz der Schweiz auf den Baustellen der internationalen Sicherheit.

Referat von Bundesrat Adolf Ogi, Vorsteher des Eidgenössischen Militärdepartements. Offiziersgesellschaft des Kantons Zug. Zug, 2. Oktober 1997.